

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 24 avril 2025).

PRESENTS (es) :

Mesdames : DESOY Anny, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, JACQUINET Sybille

Messieurs : BINET Christian, BOUGY Thomas, PIGER Philippe, FERY Didier

ABSENTS (es) : Mme DEVILLE Jeannine (pouvoir à M. BINET Christian), Mme CAILLAT Anne-Marie (pouvoir à M. LE BOT Hervé), M. GILLET Jean-Pierre (pouvoir à M. FERY Didier)

Monsieur Philippe PIGER a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 est lu et adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 15/2025 : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale - avis sur le projet de SCOT

Délibération n° 16/2025 : Plan de mobilité de la Communauté Urbaine du Grand Reims et son évaluation environnementale - AVIS SUR LE PROJET DE PDM ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale - avis sur le projet de SCOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 141-1 à L. 145-1, R. 141-1 à R.143-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le schéma de cohérence territoriale de la région rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu le projet de territoire de la communauté urbaine du Grand Reims approuvé le 24 juin 2021,

Vu la délibération n°CC-2022-6 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 31 mars 2022 prescrivant la révision du schéma de cohérence territoriale, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération n°CC-2023-294 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 21 décembre 2023 tenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du schéma de cohérence territoriale du Grand Reims en révision,

Vu la délibération n°CC-2025-005 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du schéma de cohérence territoire

Considérant que le projet de révision du schéma de cohérence territoriale a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale révisé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix Pour, 2 Abstentions et 0 contre :

D'émettre un avis favorable au projet de révision du schéma de cohérence territoriale

Le présent avis sera notifié à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

Plan de mobilité de la Communauté Urbaine du Grand Reims et son évaluation environnementale - AVIS SUR LE PROJET DE PDM ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports, notamment son chapitre IV,

Vu le Code de l'environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre Ier,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,
Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole en vigueur,
Vu sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilités (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,
Vu la délibération n°CC-2025-20 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale.
Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,

Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,
Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix Pour, 2 Abstentions et 0 contre :

D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale.
Le présent avis sera notifié à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

II . QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- Dossier en cours

- Eglise : La porte a été réinstallée,
Quelques projecteurs sont à remettre,
A prévoir : Rajouter de la terre par les employés communaux et semer du gazon
- Ecole : Les travaux suivent leur cours, pas de retard.

2- Rapport des commissions

Sécurité : devis pour radar pédagogique, environ 13 000 €/1 radar
Barrière amovible pour barrer la rue de l'Eglise, devis en cours

3- Questions et informations diverses

- CCI : Dossier d'aménagement de la CCI déposé : travaux début septembre 2025
- Chemin des planètes : Monsieur guy LECLERC présente au Conseil le travail fait sur chaque planète par les élèves et lui-même (images + explications). Devis : 10 panneaux + 10 supports alu 1 617.00 € + 300 € de poteaux + la pose.
- Comité des fêtes : Il a été constaté qu'aucune photo n'est parue dans l'union pour la chasse aux œufs dans le village. Rappel de Madame le Maire : Si Monsieur Jean-Pierre GILLET n'est pas présent, c'est aux organisateurs de faire un article pour diffusion dans l'union.
- Réunion des délégués du SIEM du 23/04/2025 : Un compte-rendu sera fait au prochain CM par Monsieur Philippe PIGER (en attente d'un powerpoint).

Prochain Conseil Municipal, le lundi 16 juin 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 21 h 00.

Les Mesneux, le 28 avril 2025

**Le Maire,
Anny DESOY,**



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025 :

MME DESOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
			Absent pouvoir à M. FERY Didier
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
Absente pouvoir à M. BINET Christian			
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN- GUILLOT
Absente pouvoir à M. LE BOT Hervé			